



CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION
 PRESIDENCE DU CONSEIL
 PRIMATURE
 MINISTERE DE LA PROSPECTIVE
 ECONOMIQUE ET DES PARTEARIATS INTERNATIONAUX
 SECRETARIAT D'ETAT
 SECRETARIAT GENERAL
 PROJET DE RELANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC TCHAD (PROLAC-TD)
 P 161706 DON IDA D634-TD- BP :7165, Tel.(+235 66 25 20 01)

SERVICE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
 N° 061 /MPEPI/SE/SG/PROLAC-TD/SPM/2023

1. Le Gouvernement de la République du Tchad a reçu un "Don" de la Banque Mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC-TD). Il se propose d'utiliser une partie du montant du don pour effectuer les paiements autorisés au titre du marché relatif aux travaux de réhabilitation de 100,4 km de pistes rurales dans la Province du Lac.
2. La Coordination Nationale du PROLAC-TD invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli fermé pour les travaux : **réhabilitation de 100,4 km de pistes rurales** dans la Province du Lac pour un délai d'exécution de **quatre (04) mois** en trois (03) lots distincts suivants (Cf. détail dans les Cahiers des Prescriptions Techniques Particulières du Dossier d'Appel d'Offres):
 - ☞ Lot 1 : Réhabilitation de la piste rurale Matafo – Méléa - Nguéléa/RN (38,5 Km) ;
 - ☞ Lot 2 : Réhabilitation des pistes rurales Moune – Dibouboul5 et Dibouboul1 - Ngarangou/RN (27,9 Km) ;
 - ☞ Lot 3 : Réhabilitation de la piste Ngarangou/RN – Doumba – Goui/RN (34 Km).
3. La passation des marchés sera conduite par l'Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans les « Règlements : Passation des Marchés financés par les Prêts de la BIRD les Crédits et Don de l'IDA », et ouvert à tous les soumissionnaires des pays éligibles tels que définis dans le Règlement de la Passation des Marchés.
4. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'UGP du Projet et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous tous les jours ouvrables de 08h heures à 15 heures 30 mn, sauf le vendredi de 08 heures à 12 heures (heures locales).
5. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir un jeu de Dossier d'Appel d'Offres complet en Français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de **Trois Cent Mille (300 000) XAF** à l'adresse suivante : **Secrétariat de la Coordination de l'UCP du PROLAC-TD sise en Face de l'Ecole de Football au quartier Farcha, ville de N'Djamena, Tel (235) 66 29 70 35 / 66 33 21 97.**
6. Les offres devront être soumises à l'attention de Monsieur le Coordonnateur National de PROLAC-TD à l'adresse ci-dessus au plus tard le **06 mars 2023 à 10 heures précises** (heures locales). La soumission par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptables. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessus le **06 mars 2023 à 11 heures**. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant de **15 000 000 XAF** par lot.

Fait à N'Djamena, le **02 FEV 2023**

Le Secrétaire Général du Ministère
 L'Adjointe
 AMGOUDJA DAOUD SOUMAÏNE